

Contribuons à construire l'**AVENIR** des **ENFANTS** en toute indépendance

Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 avril 2024

Face à l'agression d'une violence extrême dont a été victime la jeune collégienne du collège Arthur Rimbaud de Montpellier, les parents d'élèves autonomes de l'**UNAAPE** ont un profond sentiment de détresse, d'indignation, de révolte, et condamnent sans réserve ces comportements qui, au delà de l'École, mettent en danger l'unité de la Nation.

Les parents d'élèves autonomes de l'**UNAAPE** s'interrogent sur la transmission des valeurs auprès des jeunes adolescents et veulent rappeler que rien ni personne n'est au-dessus de la loi dans un État de droit. En effet, la violence dont font preuve certains élèves dénote un manque total de repères, notamment dans la perception de la souffrance de l'autre.

Le respect de la laïcité dans les établissements scolaires n'est pas qu'une question de religion et ne doit plus se négocier au cas par cas.

L'UNAAPE rappelle que même si l'école délivre un enseignement des valeurs morales et civiques, les parents ont un devoir d'éduquer leurs enfants à la tolérance et au respect des choix de chacun dans les limites de la loi.

Le Mouvement autonome des parents d'élèves de l'**UNAAPE** considère qu'il ne peut y avoir de compréhension de la portée des actes sans réparation auprès des victimes et de la société, aussi il sera très attentif à l'engagement de l'État à se porter partie civile systématiquement, quel que soit le statut des victimes.

Le Mouvement autonome maintient que le respect de la laïcité doit s'appuyer impérativement sur une meilleure connaissance du fait religieux. Il s'agit bien d'instruire sur le fait religieux et non de faire une simple histoire des religions.

Le Mouvement autonome des parents d'élèves de l'**UNAAPE** – depuis plus de 20 ans – demande que le fait religieux soit enseigné par des universitaires spécialistes des religions dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation INSPE et soit intégré dans les programmes d'EMC et d'histoire dès l'école primaire.

Les parents d'élèves autonomes de l'**UNAAPE** rappellent qu'ils confient leurs enfants durant le temps scolaire à l'École et demandent à l'État et aux collectivités territoriales de se donner les moyens d'assurer la sécurité à laquelle ils ont droit.

« Être autonome, c'est avoir des convictions, prendre des positions et prendre le risque de les défendre. »

UNAAPE - Courriel : secretariat@unaape.asso.fr

42, rue Carvès - 92120 Montrouge / Téléphone : 01 40 92 16 61 - Site : <https://unaape.asso.fr>

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901. Association enregistrée sous le n° W921000656.
Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987. Reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.
Agréée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.